

## **LA MISE EN ŒUVRE**

La phase de mise en œuvre des mesures de compensations ou des solutions décidées requiert un accompagnement du salarié, du manager et de l'équipe ainsi qu'un suivi sur la durée.

Les situations problématiques associées à cette phase relèvent de la difficulté de l'agent à se positionner comme acteur de son propre processus de maintien dans l'emploi ou de reclassement, du manque d'implication du manager et de l'équipe dans la solution mise en œuvre (voire même en amont), des délais et lourdeurs des procédures et enfin de la difficulté des employeurs à considérer l'accompagnement (managérial, formation) comme une véritable mesure de compensation.

- Absence d'accompagnement de l'agent et freins individuels
- Délais de déblocage des financements FIPHFP
- Manque d'implication du collectif de travail

### **Manque d'implication du collectif de travail**

La mise en œuvre d'une compensation peut susciter de l'incompréhension, voire un sentiment de favoritisme, de la part de l'équipe et du manager si elle n'est pas expliquée.

Le manque de préparation et d'association à la démarche du manager et de l'équipe peut impacter la reprise de l'agent handicapé.